

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: **EMC-K30**  
Dénomination **SP690-SP700**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation **Cosmétique**

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **PASSIONE BEAUTY S.P.A.**  
Adresse **Viale Crispi 89-93**  
Localité et Etat **36100 Vicenza Italia** (VI)  
Tél. **+39 0444-239569**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. **quality@pucosmetica.it**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à  
1) ORPHILA – INRS  
**01.45.42.59.59**  
2) French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison  
and toxicovigilance Centre Network  
**+ 33 3 83 85 21 92**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).  
Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.  
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:  
**H319**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P264	Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient:	MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)
-----------	---

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq 0,1\%$ .

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL</b>		
INDEX	19,5 $\leq$ x < 21	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317
CE	248-666-3	
CAS	27813-02-1	
<b>MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE</b>		
INDEX	13,5 $\leq$ x < 15	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 3 H412
CE	201-204-4	
CAS	7534-94-3	
<b>PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)</b>		
INDEX	9 $\leq$ x < 10,5	Skin Sens. 1B H317, Aquatic Chronic 2 H411
CE	282-810-6	
CAS	84434-11-7	
<b>Hydroxiloesil phénylchetone</b>		
<b>[IdroxiciCloesil Fenilchetio Ketone]</b>		
INDEX	2,5 $\leq$ x < 3	Aquatic Chronic 3 H412
CE	213-426-9	
CAS	947-19-3	
<b>Silanamine, 1,1,1-triméthyl-n- (trimétilsil) -, produits d'hydrolyse avec silice; pyrogène, synthétique amorphe, nano, dioxyde de silicium traité à la surface</b>		
<b>[SILICATE].</b>		
INDEX	014-052-00-7	2,5 $\leq$ x < 3
CE	272-697-1	STOT RE 2 H373, EUH066
CAS	68909-20-6	
<b>BHT</b>		
INDEX	0,1 $\leq$ x < 0,15	Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE	204-881-4	
CAS	128-37-0	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amenez la personne blessée en plein air et gardez-la au repos dans une position confortable pour respirer. S'il ne respire pas, si la respiration

### RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>

est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, pratiquez la respiration artificielle ou l'oxygène par du personnel qualifié. La réanimation buccale peut être dangereuse pour la personne qui prête de l'aide. Si nécessaire,appelez un centre antivale ou un médecin. Si le sujet n'est pas conscient, mettez-le en position de récupération et contactez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires ouvertes.

Contact avec la peau:

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Retirez les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas de troubles ou de symptômes, évitez d'autres expositions. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux:

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau, en élévant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et supprimez les lentilles de contact. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion:

Rincez votre bouche à l'eau. Retirez toutes les prothèses dentaires. Amenez la personne blessée en plein air et gardez-la au repos dans une position qui favorise la respiration. Si la personne blessée n'est pas consciente, mettez-la en position de repos et demandez immédiatement une assistance médicale. Gardez les voies respiratoires ouvertes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Les symptômes peuvent inclure: conjonctivite, déchirure, rougeur, douleur ou irritation, dommages réversibles à la cornée, gonflement et déchirure accrue. Inhalation: Il peut être nocif s'il est inhalé. Symptômes possibles: difficultés respiratoires, nausées, fatigue, toux, perte de conscience. Contact avec la peau: Cela peut provoquer une conscience ou une irritation cutanée. Symptômes possibles: rougeur, inflammation, éruption cutanée, urticaire, douleur ou irritation, formation de cloques et de dermatite. Ingestion: Il n'y a pas d'effets significatifs connus ou de dangers critiques.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements spécifiques: Traitement: Traiter sur la base des symptômes (décontamination, fonctions vitales); Aucun antidote spécifique n'est connu.

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Une extinction appropriée signifie: Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'extinction inappropriée signifie: N'utilisez pas de jets d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de la pression se produira et le récipient pourrait exploser. Les produits de décomposition peuvent inclure les substances suivantes: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) monoxyde de carbone (CO) Autres substances organiques et inorganiques non identifiées. Ce matériel est nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. L'eau utilisée pour éteindre le feu, si elle est contaminée par ce matériau, le drain dans l'eau, les cours d'égouts ou les échappements doit être contenu et il doit être empêché.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Si vous utilisez l'eau pour refroidir les conteneurs fermés afin d'éviter l'augmentation de la pression, l'utilisation de buses de brouillard est préférable. Il est nécessaire de porter un équipement de protection complet, y compris une auto-réactivation, pour protéger les pompiers contre l'exposition aux ingrédients dangereux du revêtement et aux produits de décomposition dangereux. Pendant les situations d'urgence, une surexposition aux produits de décomposition peut représenter un risque pour la santé; Les symptômes ne peuvent pas se produire immédiatement. Une assistance médicale doit être obtenue.

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel d'urgence: N'engagez aucune action impliquant des risques personnels ou sans formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher l'accès à un personnel inutile ou non protégé. Ne touchez pas ou ne marchez pas sur le matériau renversé. Évitez de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié si la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle adéquat. Suivez les mesures de lutte contre l'incendie. Évitez la libération dans l'environnement. Pour le personnel d'urgence: Si pour gérer le déversement, il est nécessaire de porter des vêtements spéciaux, consultez les informations indiquées dans la section "Contrôles des contrôles d'exposition" "concernant les matériaux appropriés et inadaptés. Reportez-vous également aux indications rapportées dans la section" pour les non-employés d'urgence ".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion du matériau renversé et l'écoulement, ainsi que le contact avec le sol, les voies navigables, les échappements et les égouts. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale causée par le produit (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matériel polluant pour l'eau. Il peut être très nocif pour l'environnement s'il est libéré en grande quantité. Récupérer le matériau renversé.

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ... / >>

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement de petites quantités: Arrêtez la perte si cela peut être fait sans risque. Retirez les conteneurs de la zone affectée. S'il est soluble dans l'eau, diluez avec de l'eau et retirer avec des vêtements ou des chiffons. Alternativement, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber avec un matériau inerte sec et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Jeter une entreprise autorisée à gérer les déchets. Déversement de grandes quantités: Arrêtez la perte si cela peut être fait sans risque. Retirez les conteneurs de la zone affectée. Approchez-vous de la zone de libération de la direction opposée au vent. Empêchez l'entrée du matériau dans les égouts, dans les voies navigables, dans les sous-sols ou dans les espaces confinés. Laver les résidus dans une usine de traitement des eaux usées ou procéder comme suit: Contiennent et collectez le matériau renversé de matériaux absorbants non alimentaires, par exemple le sable, la terre, la vermiculite ou la farine fossile (terre de diatomé), et la placer dans un récipient pour l'élimination selon les réglementations locales. Jeter une entreprise autorisée à gérer les déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque de renversement du produit.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Consultez la section 1 pour les coordonnées en cas d'urgence. Consultez la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuels appropriés. Consultez la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Portez un équipement de protection individuelle approprié (voir la section "Contrôles des contrôles d'exposition").

Les personnes ayant une histoire de sensibilisation à la peau ne doivent pas être utilisées dans des processus qui prévoient l'utilisation de ce produit.

Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne vous ingérez pas.

Évitez de respirer les vapeurs.

Évitez la libération dans l'environnement.

Gardez dans le conteneur d'origine ou dans un récipient alternatif approuvé, fabriqué avec un matériau compatible, et gardez-le fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits et représenter un danger.

Ne réutilisez pas les conteneurs.

Conseils généraux sur l'hygiène au travail: Il est important d'observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurez-vous des systèmes d'échange d'air et / ou d'aspiration adéquats dans les zones de travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du tour. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas pendant le travail. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. L'utilisation d'équipements de livraison est recommandée pour réduire le risque de contact avec la peau ou les yeux. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Gardez les conteneurs (résistants aux solvants) fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Gardez conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine, protégé de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matériaux incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Gardez le récipient bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être étroitement fermés et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne gardez pas dans des conteneurs non partagés. Utilisez des mesures de confinement adéquates pour éviter la contamination environnementale. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits (vapeurs ou liquides).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques pour le secteur industriel: Pas disponible.

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité,

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >

dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	Gel liquide	
Couleur	pas disponible	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas disponible	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	Insoluble in acqua. Soluble in solvante.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	pas disponible	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions non dangereuses se produisent si le produit est conservé et manipulé comme prescrit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées.

# PASSIONE BEAUTY S.P.A.

## EMC-K30 - SP690-SP700

Revision n.1  
du 21/05/2025  
Nouvelle émission  
Imprimé le 21/05/2025  
Page n. 6 / 12

FR

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation est possible avec la libération de chaleur.

#### 10.4. Conditions à éviter

Sun-soleil direct et conditions de conservation non recommandées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Peroxydes, amines, composés de soufre, métaux lourds, alcalins, réduction et oxydant des agents, initiateurs radicaux libres, acides minéraux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les fumées produites pendant la décomposition thermique peuvent inclure: le monoxyde de carbone toxique et le dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

##### BHT

Résultat : RD50 Inhalation : Vapeur

Espèce : Souris

Dose : 59,7 ppm

Exposition : 30 min

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

##### Effets interactifs

Informations pas disponibles

##### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

##### BHT

LD50 (Dermal):

> 2000 mg/kg bw rat

LD50 (Oral):

> 6000 mg/kg bw rat

##### MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL

LD50 (Dermal):

> 5000 mg/kg bw rabbit

LD50 (Oral):

> 2000 mg/kg bw rat

##### MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

LD50 (Dermal):

> 3000 mg/kg bw rabbit

LD50 (Oral):

3,16 mL/kg bw rat

# PASSIONE BEAUTY S.P.A.

## EMC-K30 - SP690-SP700

Revision n.1  
du 21/05/2025  
Nouvelle émission  
Imprimé le 21/05/2025  
Page n. 7 / 12

FR

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)  
LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rat  
LD50 (Oral): > 5000 mg/kg Rat

Hydroxiloesil phénylchetone  
[IdroxiciClosil Fenilchetio Ketone]  
LD50 (Dermal): > 5000 Rat  
LD50 (Oral): > 2500 mg/kg Rat  
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 1000 mg/m<sup>3</sup> Rat

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

#### MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL

Catégorie 2b (légèrement irritant pour les yeux) selon les critères du GHS.

Espèce: lapin.

Quantités appliquées (volume): 0,1 ml.

Durée du traitement / exposition: jusqu'à la fin de la période d'observation

Période d'observation (in vivo): 24, 48, 72 h, 4, 5, 7 jours

Ligne directrice: Évaluation de la sécurité des produits chimiques dans les aliments, les médicaments et les cosmétiques par le personnel de la Division de la pharmacologie de la FDA selon Draize.

#### MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

Légèrement irritant.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

#### MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL

Sensibilisant.

#### MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

Irritant.

#### PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

Sensibilisant à la peau. Espèce: souris. Oui: 1,5 (10%); 5 (25%); 6,7 (50%) EC3: 16,4%.

#### Sensibilisation cutanée

#### PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

Sensibilisant.

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

Catégorie de danger : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - catégorie d'exposition unique 3

Mention de danger : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Organes touchés : voies respiratoires

Voie d'exposition : inhalation

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Silanamine, 1,1,1-triméthyl-n- (trimethylsiloxy) -, produits d'hydrolyse avec silice; pyrogène, synthétique amorphe, nano, dioxyde de silicium traité à la surface  
[SILICATE].

Catégorie de danger: toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2.

Indications dangereuses: il peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Organes affectés: poumons.

Route d'exposition: inhalation.

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

BHT

Espèce : Tetrahymena pyriformis

Type de milieu aquatique: eau douce

Exposition : 24 heures

Dose : EC50

Concentration avec effet : 1,7 mg/L

PHÉNOLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

Algues - Desmodesmus subspicatus

Eau douce

72 h

EC50 0,239 Mg / L Micro-organismes - Activé Sudge

Eau douce

180 min

EC50> 1 000 mg / L

Hydroxiloesil phénylchitone

[IdroxiCloesil Fenilcheton Ketone]

Micro-organismes - boues activées

Eau douce

3 h

EC50> 1 00 mg / L

BHT

LC50 - Poissons

0,199 mg/l/96h Fish – (Q)SAR, freshwater

EC50 - Crustacés

0,48 mg/l/48h daphnia magna, freshwater

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

> 0,24 mg/l/72h Raphidocelis subcapitata, freshwater

NOEC Chronique Poissons

0,053 mg/l Oryzias latipes, 30 d.

NOEC Chronique Crustacés

0,069 mg/l daphnia magna. freshwater, 21 d.

MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

LC50 - Poissons

1,79 mg/l/96h Danio rerio freshwater 96 h

EC50 - Crustacés

> 2,57 mg/l/48h Daphnia magna freshwater 48 h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

2,28 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata freshwater 72 h

NOEC Chronique Crustacés

0,233 mg/l Daphnia magna freshwater 21 d

PHÉNOLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

LC50 - Poissons

1,89 mg/l/96h Danio rerio (Zebrafish) freshwater 96 h

EC50 - Crustacés

2,26 mg/l/48h Crustaceans - Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

1,01 mg/l/72h Algae - Desmodesmus subspicatus

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

Hydroxiloesil phénylchitone  
[IdroxiciCloesil Fenilchetio Ketone]

LC50 - Poissons	24 mg/l/96h Fish – Danio rerio
EC50 - Crustacés	53,9 mg/l/48h Crustaceans - Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	14,4 mg/l/72h Algea - Desmodesmus subspicatus
NOEC Chronique Poissons	10 mg/l Fish - Pimephales promelas
NOEC Chronique Crustacés	0,3 mg/l Crustaceans - Daphnia magna

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

BHT

Dégradabilité : Pas facilement biodégradable.

Dégradation (mesure radiochimique), 28 jours : 4,7%

Méthode d'essai/Ligne directrice : Principes de la méthode si différents de la ligne directrice :

Des quantités de 14CH3- ou de 14C-phénylBHT (sous forme de solution d'éthanol pour obtenir du BHT bien suspendu) et de boues activées ont été ajoutées à la solution de culture standard (100 ml), et chaque mélange a été incubé en aérobiose en fournissant continuellement de l'air sans CO2 à la température ambiante. débit de 5 mL/min pendant 5 à 16 semaines à 25 ± 1 °C dans l'obscurité. Le piège 14CO2 était remplacé chaque semaine.

MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

Facilement biodégradable. Dégradation (évolution du CO2), 28 d: 70% Directives de l'OCDE 310 (Biodégradabilité rapide - CO2 dans des conteneurs scellés (tête de l'espace de tête)).

PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

Pas facilement biodégradable.

Dégradation (consommation d'O2), 28 d: <10%

Lignes directrices de l'OCDE 301 F (Biodégradabilité rapide: test de respirométrie manométrique).

Hydroxiloesil phénylchitone

[IdroxiciCloesil Fenilchetio Ketone]

Facilement biodégradable.

Dégradation (évolution du CO2), 28 d: 73-80%

Méthode de l'UE C.4 -C (détermination de la biodégradabilité "prête" - test d'évolution du dioxyde de carbone).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

BHT

Les facteurs de bioconcentration (FBC) moyens sont de 781 L/kg (50 µg/L) et 839 L/kg (5 µg/kg). Cependant, la substance a été évaluée comme ayant un potentiel de bioaccumulation, mais n'est pas B/vB.

MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

BCF: 37 sans taille

PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation basé sur un kow log <= 3.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

BHT

Koc à 20 °C : 23 030

Log Koc : 4 362

MÉTHACRYLATE D'ISOBORNYLE

Coefficient d'adsorption koc moyen de 3,7.

PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE (2,4,6-TRIMÉTHYLBERZOYL)

Log Koc: 3,37 adimensionnel (@ 26 ° C)

Koc: 2 344,2 (@ 20 ° C)

Lignes directrices: directive de l'OCDE 121 (estimation du coefficient d'adsorption place (KOC) sur le sol et sur les boues de purification par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)).

Terre: sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

# PASSIONE BEAUTY S.P.A.

## EMC-K30 - SP690-SP700

Revision n.1  
du 21/05/2025  
Nouvelle émission  
Imprimé le 21/05/2025  
Page n. 10 / 12

FR

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs  
pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

#### Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

#### Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Skin Sens. 1B</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique

### RUBRIQUE 16. Autres informations ... />

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.